

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement Supérieur et De La Recherche Scientifique
Centre Universitaire Abdelhafid Boussouf Mila
Sous-Direction du Développement et de la Prospective
Numéro d'identification fiscale : 000843019009346

Avis D'attribution Provisoire de L'appel D'offre National
Ouvert avec exigence des capacités minimales
N°001/ C.U.A.H.B.M/2025

Le Centre Universitaire Abdelhafid Boussouf MILA informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N°001/C.U.A.H.B.M/2025, paru dans les quotidiens nationaux notamment: EL mohtarif en date de 08/10/2025 et EL nasr en date de 07/10/2025, et dans la presse électronique algérie patriotique en date de 08 /10/2025 et INTERLIGNES en date de 08 /10/2025 relatif au projet : Réalisation de deux stades en gazon artificiel au profit du centre universitaire Mila.

Après l'étude et l'analyse des offres par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres techniques et financières.

Le marché a été attribué provisoirement comme suit:

Projet	E.T.P +NIF	Délai d'exécution	Montant de l'offre en TTC (DA)	Note de Qualification technique	Obs
Réalisation de deux stades en gazon artificiel au profit du centre universitaire Mila.	Entreprise Travaux public ,batiment , hydraulique , TCE toufik mahnoune 177192700632159	03 Mois	13.332.998,00 DA	37 /50 pts	Offre moins-disant parmi les offres qualifiées techniquement

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans le BOMOP, ou dans la presse écrite ou la presse électronique agréées, ou dans le portail électronique des marchés publics, auprès de la commission sectorielle des marchés publics.

Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher de la sous-direction du développement et de la prospective au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.